

DEPARTEMENT DES TECHNICIENS EN OPHTALMOLOGIE

Des chiffres clés

La capacité d'accueil du département des techniciens en ophtalmologie est d'environ 25 étudiants par an. Le recrutement se fait chaque année.

Description

La création du département des techniciens en ophtalmologie a été effective en 2021 par un arrêté du Ministère de la santé et de l'hygiène publique. L'objectif est de former des professionnels intermédiaires aux médecins pour compiler au manque de médecins ophtalmologistes dans les districts sanitaires du Togo.

Objectifs

L'objectif du département des techniciens en ophtalmologie est de former des professionnels capables de fournir des soins à des patients de tous âges qui présentent une affection émergente, aiguë ou chronique de l'œil et de ses structures connexes ou ayant une incidence sur la vision (ou les deux). Cela comprend les troubles congénitaux, les troubles primaires acquis de toutes causes, et les manifestations ophtalmiques de maladies systémiques.

Cursus

Le parcours de formation des techniciens en ophtalmologie comprend des enseignements théoriques, des enseignements pratiques, des stages en soins infirmiers, des stages en examen et techniques ophtalmologiques, des travaux de fin d'étude.

Prérequis

L'entrée au département des techniciens en ophtalmologie est soumise à deux modes de recrutement des apprenants : par voie exclusive de concours d'épreuves écrites dans trois matières (Français, sciences physiques, sciences de la vie et de la terre) pour les candidats de nationalité togolaise ; et sur étude de dossiers pour les candidats des autres nationalités. Les candidats devront au préalable être titulaires du baccalauréat.

Durée

La formation se déroule en six (06) semestres ; soit trois ans de formation.

Stages

Les stages au département des techniciens en ophtalmologie sont répartis sur les six semestres du parcours de formation. Ils sont organisés en deux pôles selon l'approche par compétences :

- Les semestres 1 et 2 sont consacrés aux stages en soins infirmiers pour permettre aux apprenants de maîtriser et d'être précis dans l'administration de ces soins.
- Durant les quatre autres semestres, les apprenants font leurs stages aux côtés des médecins ou techniciens supérieurs ophtalmologues afin d'être initié et de gagner en autonomie dans l'exploration de la vue à travers différents examens, d'apprendre à prescrire et administrer des soins ophtalmologiques.

Corps enseignant

Les ressources humaines mobilisées pour assurer la qualité de formation au département des techniciens en ophtalmologie sont constituées :

- Des enseignants permanents
- Des enseignants vacataires
- Des tuteurs et maîtres de stages
- Des encadrants des mémoires ou travaux de fin d'étude.

Modalités pédagogiques

Tous les enseignements théoriques comme pratiques sont dispensés en présentiel. Chaque semestre comporte un certain nombre d'enseignements équivalents à 30 crédits. Les enseignements sont organisés en unités d'enseignement (UE). La validation du semestre se fait par l'obtention de la moyenne générale des notes obtenues à chaque unité d'enseignement du semestre. En cas de non validation d'une UE, l'étudiant recompose dans tous les enseignements de l'UE dans lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.

Modalités d'évaluation

Chaque enseignement ou cours fait l'objet d'une double évaluation :

- Un contrôle continu pondéré de 40% qui se déroule durant l'enseignement. Il peut prendre la forme de la participation au cours, d'une rédaction de dossier, d'un devoir sur table ou autres.
- Un contrôle terminal pondéré de 60% qui est organisé à la fin du semestre par la direction de l'ENAM-Lomé. C'est un examen écrit (questions rédactionnelles, questions à choix multiples, questions à réponse ouverte ou courte et/ou un examen pratique).

Les examens des semestres d'harmattan (1 – 3 - 5) sont organisés en février, et ceux des semestres de mousson (2 – 4 – 6) en juin.

Obtention du diplôme

A la fin de la formation, l'apprenant, ayant validé tous les crédits, obtient un diplôme de :

- **Grade:** Licence professionnelle
- **Domaine:** Sciences de la Santé
- **Mention:** Sciences ophtalmologiques
- **Option:** Examens, techniques et soins ophtalmologiques.

Statistiques

La première promotion du département des techniciens en ophtalmologie sera diplômée en Août 2024 ; ils sont au nombre de 22. Les apprenants en deuxième année sont au nombre de 16 et ceux de la première année sont au nombre de 33.

Débouchés

Les techniciens en ophtalmologie exercent leur art dans les structures hospitalières publiques et privées. Ils travaillent sous la responsabilité d'un médecin ophtalmologue.